

|                             |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE<br>FRANÇAISE     |
| DÉPARTEMENT DE<br>L'HÉRAULT |
| CANTON DE<br>LODÈVE         |

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

|              |
|--------------|
| numéro       |
| CC_250626_17 |

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt six juin,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

| nombre de membres |    |
|-------------------|----|
| en exercice       | 59 |
| présents          | 32 |
| exprimés          | 38 |
| vote              |    |
| pour              | 38 |
| contre            | 0  |
| abstention        | 0  |

### Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Ahmed KASSOUH, Antoine GOUTELLE, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

M. Christian BELLAS suppléant de M. Luc BEVILACQUA, M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO, M. Alain CARLES suppléant de M. Michel DRUENE.

### Absents avec pouvoirs :

Michel COMBES à Daniel VALETTE, Martine BAÏSSET à Jean-Luc REQUI, Jérôme VALAT à Jean Michel BRAL, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Isabelle PEDROS à Jean-Marc SAUVIER, Valérie ROUVEIROL à Bernard GOUJON.

### Absents :

Joëlle GOUDAL, Véronique VANEL, Izia GOURMELON, Monique GALEOTE, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Françoise OLIVIER, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU.

|                |                                                                                            |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET :</b> | <b>Affectation des résultats de l'année 2024 du budget annexe Équipements touristiques</b> |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|

**VU** la délibération n°CC\_241212\_22 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 approuvant la dissolution du budget annexe Équipements touristiques et l'affectation de l'actif et le passif,

**VU** la délibération n°CC\_250626\_09 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2024 du budget annexe Équipements touristiques, dont, conformément au compte de gestion,

**CONSIDÉRANT** que suite à sa dissolution au 31/12/2024, les résultats 2024 du budget annexe Équipements touristiques doivent être affectés au budget principal 2025 de la Communauté de communes,

**CONSIDÉRANT** que les résultats 2024 sont les suivants :

section de fonctionnement

résultat de l'exercice 2024 A 37 675,10 euros

report à nouveau : B 0,00 euros

**résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 : A+B 37 675,10 euros**

section d'investissement

**solde d'exécution (avec résultats antérieurs) : C -177 694,75 euros**

restes à réaliser :

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

|                                      |          |                   |
|--------------------------------------|----------|-------------------|
| dépenses :                           |          | 0,00 euros        |
| recettes :                           |          | 0,00 euros        |
| <b>solde des restes à réaliser :</b> | <b>D</b> | <b>0,00 euros</b> |

**CONSIDÉRANT** que ces résultats sont affectés comme suit :

- au compte 002 en recette de la section de fonctionnement pour 37 675,10 euros,
- au compte 001 en dépense de la section d'investissement pour 177 694,75 euros,

**Où l'exposé de David BOSCH et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'année 2024 du budget annexe Équipements touristiques au budget principal de la Communauté de communes,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20250626-lmc119699-DE-1-1  
Date de télétransmission : 30/06/25  
Date de publication : 03/07/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt six juin deux mille vingt-cinq  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI